

# L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°196 du Jeudi 13 Avril 2023

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Dany Bitsindou, membre de la fédération U.d.h-Yuki France

«Les congressistes ont une responsabilité historique de remettre l'idéal politique sur les rails»

 (P.4)

## Séance de questions orales au gouvernement à l'assemblée générale

### La production et la communication, deux préoccupations de Collinet Makosso



Le Premier ministre chef du gouvernement Anatole Collinet Makosso: «Il nous faut connaître d'abord nos propres efforts et communiquer sur nos efforts».

 (P.5)

Clôture de la deuxième session administrative de l'Assemblée nationale

### Figa, C.h.u, désenclavement de l'arrière-pays, traitement des érosions...

 (P.3)

Maître Christian Nzaloussou, avocat au barreau de Paris (France)

«Les décisions du Conseil supérieur de la magistrature sont un électrochoc»

05.628.4245 / 05.543.12.06 / 06.928.4245  
contact@hotelsaphirbrazza.com  
reservation@hotelsaphirbrazza.com  
**Hotel Saphir**

**CANAL+**  
Y'A PIMENT DANS TELE  
TOUJOURS + DE SOIRES DE LEGENDES  
NOVELAS  
LES MATCHS LES + CHAUDS, LES SERIES LES PLUS FORTES  
POUR TOUT REABONNEMENT - 15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+  
92 92  
CANAL+ CONGO



 (P.9)



Ministère de l'économie forestière

# Mettre en place un cadre national harmonisé de mise en œuvre de l'économie verte

**Le Ministère de l'économie forestière et le Projet Conservation par l'autonomisation économique en République du Congo, financé par l'Usaid (Agence internationale américaine pour le développement), intervenant dans le cadre du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (Carpe), ont tenu, vendredi 31 mars 2023, à l'Hôtel Mikhael's, à Brazzaville, un atelier de consultation, pour définir les étapes nécessaires à l'émergence d'une économie verte au Congo.**

Ouvert par Roger Albert Mbété, conseiller à la faune et aux aires protégées de la ministre de l'économie forestière, en présence de Mme Sabine Jiekak, chef de projet, et Parfait Fabrice Oumba, spécialiste de gouvernance et partenariats au projet, l'atelier avait pour objectif d'identifier, à travers une réflexion d'ensemble, le meilleur moyen de mettre en place un cadre national harmonisé, multi-acteurs et multi-échelles, permettant de soutenir le développement et la mise en œuvre des stratégies et des bonnes pratiques de l'économie verte.

La consultation a fait interagir les acteurs des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile, pour contribuer à renforcer les bases d'une économie verte au niveau national et local. Le Projet Conservation par l'autonomisation économique est mis en exécution dans les zones riches en animaux sauvages et en forêts, pour



Roger Albert Mbete et Mme Sabine Jiekak.

aider les communautés à saisir les opportunités économiques, obtenir des conditions équitables et augmenter la valeur de leurs produits, afin d'en tirer tous les avantages économiques et sociaux possibles.

A l'ouverture des travaux, Mme Sabine Jiekak, chef de projet, a donné l'intérêt du projet, en ces termes: «Le projet tient à son objectif de l'économie verte de contribuer à réduire la menace à la faune et aux forêts en République du Congo. Ceci à travers la promotion des petites et moyennes en-

treprises vertes comme incitation pour que les communautés adoptent des pratiques, des comportements durables capables non seulement de générer un bien-être social, mais aussi de prévenir la déforestation, la réduction des animaux sauvages et les changements climatiques».

Ouvrant les travaux, Roger Albert Mbété a souligné l'engagement du Congo et des Etats-Unis sur l'économie verte. «Cet engagement irréversible du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à soutenir les objectifs du

Ministère de l'économie forestière contribue manifestement au développement durable en République du Congo. L'approche de mise en œuvre du projet vise à mobiliser davantage plusieurs acteurs sous le leadership du Ministère de l'économie forestière et en étroite collaboration avec le Ministère des petites et moyennes entreprises, pour définir, en synergie, les modèles d'entreprises et les co-responsables les plus appropriés, dans le contexte congolais, pour la transformation des produits qui constituent déjà des activités principales des populations vivant autour des aires protégées et des concessions forestières, tels que les produits agricoles, les produits issus de la pêche artisanale, la valorisation des produits forestiers non-ligneux qui sont déjà les activités de subsistance de la plupart des communautés», a-t-il déclaré.

Clôturant les travaux, Mme Mireille Moyascko a rassuré que «les conclusions obtenues au cours des travaux en groupe vont être capitalisées, pour nous permettre de faire des avancées significatives dans la voie de l'économie verte en République du Congo».

Martin BALOUATA-MALEKA

## lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

A en croire nos amis communs Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu, la gent intellectuelle ne lirait pas. A cette allure, elle sombrerait inéluctablement dans l'illettrisme. C'est-à-dire que certains intellectuels feraient, si on n'y prend pas garde, partie de la classe de ces personnes qui, selon le dictionnaire, ayant appris à lire et à écrire, n'en maîtrisent pas la pratique. Parce qu'ils ne liraient pas ou ne liraient plus du tout.

L'autre jour, Yakamambu, effronté et toujours égal à lui-même, a abordé quelques-uns friands de rumeurs et de fake-news, sirotant de la bière au nganda «Bois sans soif». Eux qui n'achètent ni un journal, ni un livre. Pour les inciter à faire dorénavant de la lecture, leur tasse de café, il leur a lu cette histoire que nous avons lue au C.m.2, il y a belle lurette: «Voici ce qui se serait passé entre deux hommes dont l'un savait lire et l'autre ne savait pas:

- «Que regardes-tu dans ce papier? Demandait l'ignorant.  
- Oh! Si tu savais! Répondit le lecteur, comme cela est amusant! Il y a là des personnes qui parlent; on entend avec les yeux».

La définition n'était pas mauvaise. Beaucoup de personnes pourraient s'en faire honneur.

...Un livre est une voix qu'on entend, une voix qui vous parle; c'est la pensée vivante d'une personne séparée de nous par l'espace ou le temps; c'est une âme. Les livres réunis dans une bibliothèque, si nous les voyions avec les yeux de l'esprit, représenteraient, pour nous, les grandes intelligences de tous les pays et de tous les siècles qui sont là pour nous parler, nous instruire et nous consoler. C'est là, remarquez-le bien, la seule chose qui dure: les hommes passent, les monuments tombent en ruines. Ce qui reste, ce qui survit, c'est la pensée humaine».

De son côté, le Pape Jean XXIII a affirmé: «Tout homme doit lire autant qu'il respire». Comprenez qui pourra. Au revoir et à bientôt.

Diag-Lemba.

L'HORIZON AFRICAIN

Visitez notre Site Internet, [www.lhorizonafricain.com](http://www.lhorizonafricain.com),



Globaliye

NEW LOOK

Globaliye

CERTIFIER ISO 22000

VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ!

30-91 / 04 498 12 84 contact@globaliye.net www.globaliye.net

Globaliye

NEW LOOK

Globaliye

CERTIFIER ISO 22000

VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ!

30-91 / 04 498 12 84 contact@globaliye.net www.globaliye.net



Clôture de la deuxième session administrative de l'Assemblée nationale

# Figa, C.h.u, désenclavement de l'arrière-pays, traitement des érosions...

**La clôture d'une session est toujours un moment solennel au cours duquel le président de l'Assemblée nationale rappelle les préoccupations non seulement de son institution, mais aussi celles de ses compatriotes et même du gouvernement, abordées par son institution. A la clôture de la deuxième session administrative ordinaire de l'Assemblée nationale, mardi 11 avril 2023, Isidore Mvouba a rappelé les points qui ont retenu l'attention de son institution au cours de cette session. Contrôle de l'action gouvernementale, Figa, C.h.u, recensement général de la population, désenclavement de l'arrière-pays, traitement des érosions, etc, les élus du peuple se sont montrés proches des préoccupations qui sont en train de faire couler tant d'encre et de salive actuellement. Voici un large extrait du discours du président de l'Assemblée nationale à ce propos.**

«Au cours de la présente session, de nombreux événements, les uns aussi importants que les autres, ont été au cœur de notre action. Parmi ceux-ci, je cite la journée parlementaire relative à la session d'information sur le contrôle de l'action du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. C'est ainsi que, par le vote d'une résolution, l'Assemblée nationale a constitué, en son sein, une commission d'enquête parlementaire sur la gestion du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville. Cette démarche a vocation à ausculter les maux dont souffre le plus grand centre de santé de notre pays, en dépit des ressources importantes mises à sa disposition par l'Etat. Loin d'être une inquisition, il s'agit de réaliser un diagnostic informé en vue d'une thérapie appropriée, afin d'améliorer l'offre de santé du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville.

Dans la même optique, des missions d'informations ont été diligentées dans plusieurs administrations publiques, concernant l'obtention des cartes nationales d'identité et des passeports, le transport urbain et le pouvoir d'achat des ménages.

Je ne saurais passer sous silence la journée parlementaire consacrée au changement de mentalité, en partenariat avec l'O.n.g «International youth fellowship». Cette journée fut un moment



Isidore Mvouba pendant la clôture de la session.

d'échange et de partage sur les valeurs à cultiver, afin de booster le développement et atteindre les berges ensoleillées de l'émergence. Il s'agit de la question essentielle de l'Homme nouveau, pour un Congo nouveau. Vieille problématique, s'il en est.

En effet, la République, par la voix de Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, ne cesse de décrier les anti-valeurs qui gangrènent notre société. C'est l'occasion de féliciter la Commission économie, finances et contrôle de l'exécution du budget qui, de manière diligente, a relayé les instructions du bureau de l'Assemblée nationale, dans le dossier du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accom-

pagnement, Figa en sigle. Pour ceux qui l'ignoraient ou qui l'ignorent encore, le Figa est né de la volonté du Président de la République, de trouver les réponses idoines à la sempiternelle question du financement des très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi que de l'emploi des jeunes. Il s'agit d'un instrument d'intrusion économique et sociale de la politique de développement de l'entrepreneuriat et de la promotion de l'emploi, notamment celui des jeunes.

Dans ce même élan, je ne cesserai de nous rappeler l'éthique du député qui doit aller de pair avec l'honorabilité dont nous portons fièrement les symboles et attributs. Tout comme je ne manquerai pas

de féliciter les députés auteurs des propositions des lois promulguées. Je fais allusion, de façon solennelle, aux deux lois Ambéto sur la profession des ingénieurs» (...)

«Avant de terminer mon propos, je me fais fort de demander à tous les congolais et à tous ceux des citoyens du monde qui ont choisi de vivre, soit momentanément, soit pour toujours dans notre beau

pays, de prendre une part active au 5ème recensement général de la population et de l'habitation qui aura lieu sous peu. Ce recensement permettra à notre pays d'améliorer son outil statistique en vue d'élaborer des politiques publiques de qualité, car puisant leur essence dans la réalité des choses et des hommes. Je ne pourrais clore mon propos sans encourager le gouvernement de la République à finaliser les importants travaux de désenclavement de l'arrière-pays, la réhabilitation des voiries urbaines, sans omettre le traitement des érosions dans nos principales métropoles».

**Propos recueillis par Jean-Clotaire DIATOU**

pour ceux de la catégorie la plus basse (catégorie III), les personnels de police terminent actuellement les leurs respectivement à 65 ans pour les officiers généraux (catégorie la plus haute) et 50 ans pour les sous-officiers subalternes (catégorie la plus basse). Le projet soumis au Conseil a donc décidé que l'âge de la retraite des personnels de police est désormais compris entre 55 et 70 ans», soulignait le compte-rendu du conseil des ministres. Pour ce qui est de l'armée, «désormais, l'âge du départ à la retraite des militaires est compris entre 50 et 70 ans. Comme pour les personnels de police, cette réforme, qui

## Editorial

### La première sanction est toujours politique

Dans ce qui est l'affaire Figa qui fait couler tant d'encre et de salive depuis quelques semaines, force est de reconnaître qu'il s'agit d'une question relative à la gouvernance publique, c'est-à-dire «l'ensemble de règles, procédures, pratiques et interactions, formelles ou informelles, s'exerçant au sein de l'Etat et entre l'Etat, les institutions non-étatiques et les citoyens, qui encadre l'exercice de l'autorité publique et la prise de décision au service de l'intérêt général».

Nos dirigeants ont l'habitude de dire que le gouvernement ne peut pas s'immiscer dans les affaires relevant de la Justice. Celle-ci est libre de mener ses procédures, suivant le temps qu'elle estime nécessaire. Bien sûr, il ne vient à l'esprit d'aucun citoyen l'idée de demander aux gouvernants d'usurper l'autorité relevant de la Justice. Dans ce qui est désormais l'affaire Figa, les citoyens scandalisés par des pratiques de gestion inappropriées à la sauvegarde de l'intérêt général, attendent des gouvernants, particulièrement des hautes autorités nationales, de tirer les conséquences politiques de l'indélicatesse dans laquelle un membre du gouvernement se retrouve impliquée, par rapport à la gouvernance publique.

Si en République, les pouvoirs de l'Etat sont répartis en trois branches distinctes, à savoir l'exécutif, le législatif et le judiciaire, au-delà de ces pouvoirs demeure la responsabilité politique suprême qu'incarne le Président de la République. Cette responsabilité politique renvoie à l'exigence morale de défense des valeurs qui sous-tendent la vie de l'Etat et de la Nation, suivant la culture qui est celle de la société congolaise et la forme de l'Etat qui est républicaine et laïque. Être membre du gouvernement ne relève ni de la compétence ni du niveau intellectuel, mais bien de la responsabilité politique. En effet, on n'entre pas au gouvernement par concours ni par élection, mais bien par un compromis politique: on est nommé et on l'accepte. De telle sorte qu'il y a des cadres à qui il peut être proposé d'entrer au gouvernement et qui ne l'acceptent pas, et d'autres qui réunissent les atouts d'être au gouvernement, mais qui ne sont pas nommés.

Dans l'affaire Figa, étant entendu la mise en cause d'un membre du gouvernement, c'est d'abord la responsabilité politique de l'exécutif qui est interpellée. En tant que pouvoir, la Justice ne peut pas diligenter une procédure contre le membre d'une branche de pouvoir, si les dirigeants de cette branche de pouvoir ne donnent pas préalablement le signal politique de ce qu'ils approuvent le bien-fondé de son éventuelle initiative. Ce serait prendre le risque de créer une crise entre pouvoirs. Il avait fallu que les députés votent d'abord la levée de l'immunité parlementaire d'un de leurs collègues, pour que la Haute cour de justice puisse enfin le convoquer. Le député concerné avait préféré quitter clandestinement le territoire national que de se mettre à la disposition de la Justice de son pays, se sentant probablement victime d'un règlement de comptes.

L'attitude du gouvernement dans l'affaire Figa peut s'apparenter à un déni de justice. D'autant plus que la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale, qui a voulu regarder de près cette affaire, en auditionnant les acteurs dont on parle, en est ressortie avec le sentiment qu'il y a angoisse sous roche. Une preuve de plus que le gouvernement devrait prendre ses responsabilités politiques, en créant les conditions d'une action judiciaire dans cette affaire qui est, à parler crument, un scandale de gestion publique, portée sur la place publique, et que personne ne saurait accepter. «Nous devons détruire le ver qui est dans le fruit», a lancé clairement et sans ambages le Chef de l'Etat. Le ton est donné et nos dirigeants devraient prendre le courage de leurs responsabilités politiques. Il ne s'agit pas de jeter nos cadres à la géhenne ni de verser dans un sentimentalisme ambigu. Il s'agit d'exercer l'autorité de l'Etat et assumer ses responsabilités politiques, dans un but pédagogique en matière de gouvernance publique.

**L'HORIZON AFRICAIN**

implique l'allongement du temps de service, entraîne la création dans la hiérarchie militaire générale, dans la catégorie des officiers subalternes et supérieurs d'un nouveau grade de colonel-major ou capitaine de vaisseau-major», précise le compte-rendu. Rappelons qu'en juillet 2022, le gouvernement avait augmenté l'âge de départ à la retraite pour les agents de la Fon-

tion publique de 65 à 70 ans pour les cadres placés hors-catégories, de 60 à 65 ans pour les fonctionnaires de la catégorie 1, de 60 à 63 ans pour les fonctionnaires de la catégorie 2 et de 57 à 60 ans pour les fonctionnaires de la catégorie 3. Et tout cela, à la grande joie des bénéficiaires, contrairement à certains pays où l'on veut prendre sa retraite plus tôt.

## Force publique

### L'âge de départ à la retraite augmenté de cinq ans

**Adopté par le conseil des ministres, le 5 avril 2023, le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°7-2011 du 2 mars 2011 portant statut spécial des personnels de la police nationale, présenté par Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, et le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes, présenté par Charles Richard Mondjo, ministre de la défense nationale, sont passés dans les deux chambres du parlement, lors de leurs sessions administratives respectives.**

Les deux textes de loi allongent les limites d'âge et de temps de service pour l'admission à la retraite de 5 ans, pour toutes les catégories des

personnels de la police nationale, de l'armée et de la gendarmerie. «Ce choix d'équité et d'harmonie vise à rapprocher le temps de carrière des personnels de police de celui des personnels de la fonction publique, sans préjudice de la spécificité des métiers de police. Ainsi, en comparaison des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat qui achèvent désormais leurs carrières à 70 ans pour ceux de la catégorie la plus haute (hors catégorie) et 60 ans



Mathias Dzon, président de l'A.r.d (Alliance pour la république et la démocratie)

# «Il faut détruire le ver qui est dans le fruit sans sentimentalisme ni complaisance»

**Mathias Dzon, président de l'U.p.r.n (Union patriotique pour le renouveau national) et de la plateforme d'opposition, A.r.d (Alliance pour la république et la démocratie), a animé une conférence de presse, samedi 8 avril 2023, au siège de ladite plateforme politique, situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement Ouenze, à Brazzaville. Deux thèmes ont meublé ses échanges avec les journalistes: la recrudescence inquiétante de la délinquance en général, de la délinquance financière en particulier, dont le dernier épisode est constitué par l'affaire Figa (Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement) et l'aggravation de la crise économique et financière qui plombe le Congo depuis plusieurs années. En présence des membres de la conférence des présidents de l'A.r.d, et des militants venus lui témoigner leur attachement.**

Tout d'abord, Elo Dacy, chargé de la permanence de l'A.r.d, a présenté le mot liminaire. «Le Congo-Brazzaville traverse une très forte zone de turbulences. Le pays est plombé par une crise morale, économique, financière, sociale, démocratique, sécuritaire et électorale gravissime et sans précédent dans son histoire récente», a-t-il déclaré.

Il faut signaler que c'est depuis 2012 que l'A.r.d fait ce constat et on a l'impression qu'elle n'est pas entendue par le pouvoir. D'ailleurs, dans sa conférence de presse du 11 octobre 2022, le même tableau était brossé. «Le pays n'est plus gouverné. Le gouvernement passe le plus clair de son temps, tantôt à festoyer, tantôt à tenir de nombreuses réunions inutiles, tantôt à se réfugier dans le mensonge et l'auto-valorisation, tantôt à simuler, à dissimuler, à ruser



Mathias Dzon.

avec l'opinion nationale et internationale, bref à bluffer pour que la confusion s'installe», poursuit-il.

Selon l'A.r.d, «les règles morales de nos sociétés traditionnelles, reprises par la Conférence nationale souveraine de 1991, à savoir, «tu ne tueras point, tu ne voleras point, tu ne mentiras point», sont aujourd'hui bafouées.

Dans les domaines économiques et financier, «la crise se manifeste par plusieurs signes annonciateurs parmi lesquels: l'effondrement économique; une gestion opaque des finances publiques; la délinquance financière à tous les étages et la faillite de toutes les entreprises publiques».

Le discours de Mathias Dzon

n'a pas changé. Après avoir dressé un tableau sombre de la situation nationale, le président de l'A.r.d a ressorti son appel lancinant sur l'organisation d'un dialogue inclusif, afin de résoudre les problèmes auxquels les Congolais sont confrontés. «Le pouvoir est dans l'incapacité de gouverner. Il est en panne d'idées et n'a plus rien à proposer au pays», constate-t-il.

Au sujet des décisions du Conseil supérieur de la magistrature et commentant les propos du Chef de l'Etat qui a déclaré que «le ver est dans le fruit... Nous devons détruire le ver qui est dans le fruit», Mathias Dzon a rétorqué: «Ce que le Chef de l'Etat n'a pas dit, c'est que le ver, c'est l'Etat P.c.t et que le fruit, c'est le Congo». «De même qu'il a révoqué neuf magistrats jugés véreux et corrompus, il doit virer tous les tenants du pouvoir impliqués dans des scandales économiques et financiers, ce, sans exception. C'est une question de justice», a-t-il souligné. «Il faut détruire le ver qui est dans le fruit, sans sentimentalisme ni complaisance, en commençant par les gros poissons, aujourd'hui protégés par une immunité éternelle», a-t-il insisté.

**Chrysostome FOUCK ZONZEKA**

## PROPOS D'ÉTAPE

### Le ver vers le fond du verre?

Qui ne se souvient de Pandore, cette femme dont la jarre renferme tous les maux du monde? On devrait dire qui renfermait, parce que la jarre a été ouverte; et le ver, sous forme de vices, en est sorti et a attaqué tous les fruits de céans. Il paraît qu'il n'était resté au fond de la jarre que l'espérance. Et, autant que les Grecs, les éphémères de céans ont fait sortir de la jarre nationale tous les autres maux, qui ont piétiné l'espérance d'une Cité de l'avenir.

Le ver a un pouvoir destructeur et déliant. Le poète parle de lui en ces termes:

«L'Espoir est le seul bon dieu qui reste parmi l'humanité; les autres sont partis et ont rejoint l'Olympe.

La confiance, un dieu puissant est parti, la retenue a disparu des hommes, et les Grâces, mon ami, ont abandonné la terre.

Les serments judiciaires des hommes ne sont plus dignes de confiance, et personne ne respecte plus ne vénère plus les dieux immortels; la race des hommes pieux a péri et les hommes ne reconnaissent plus les règles de conduite ni les actes de piété».

Ces vers résument convenablement le pouvoir destructeur du ver, dans la mesure où il s'établit comme ennemi des vertus. Le ver est déliant, dans la mesure où il libère malicieusement les éphémères de leur serment ou de leur engagement à se conformer strictement aux règles établies et les rend parjures. Et, lorsque dans leurs positions hautes, certains éphémères lui ouvrent la porte, ils ne mesurent pas toujours les dégâts plus ou moins considérables que peuvent faire des bestioles. Parce qu'il y a trois sortes de vers: les épigés qui vivent juste en dessous de la peau des fruits; les endogés qui vivent en profondeur dans la chair des fruits et les anéciques qui se déplacent de la surface jusqu'en profondeur.

Alors, on image bien les dégâts que ces deux derniers peuvent causer aux fruits nationaux, quand il s'agit par exemple des vers dans les finances publiques.

D'aucuns pensent qu'il suffit de sectionner le ver pour le tuer; que nenni! C'est la tranche qui contient le cerveau et le cœur qu'il faut détruire. Parce que les vers avec des têtes pleines mais avec des cœurs sans vertus et sans morale se reproduisent à l'identique. A défaut de les tuer, on peut tenter de les contenir dans les fonds des verres, verres transparents pour pouvoir les surveiller. Parce qu'il faut inverser le cours de la jarre de Pandore, en laissant s'échapper les vertus, en laissant s'échapper une espérance nouvelle, mais en comprimant jusqu'à l'étouffement les vers des anti-valeurs. Et, souvenons-nous, d'Emmanuel Kant, «si l'homme se positionne en ver, il ne doit pas se plaindre lorsqu'il est piétiné».

Prométhée

Dany Bitsindou, membre de la fédération U.d.h-Yuki France

# «Les congressistes ont une responsabilité historique de remettre l'idéal politique sur les rails»

L'U.d.h-Yuki (Union des démocrates humanistes) tient son congrès extraordinaire du jeudi 14 au vendredi 15 avril 2023, au Palais des congrès, à Brazzaville. Depuis plus d'une semaine, les prétendants à la succession de feu Guy-Brice Parfait Kolélas à la tête de ce parti sont en campagne, pour convaincre les congressistes sur leurs programmes. Membre de la Fédération U.d.h-Yuki France, Dany Bitsindou attire l'attention des congressistes sur la nécessité de faire œuvre utile.

\* Voici deux ans que U.d.h-Yuki traverse une situation inhabituelle due à la mauvaise interprétation des textes fondamentaux par les dirigeants de la transition. Après une médiation menée par Michel Mampouya et Ludovic Miyouna, le parti se dirige enfin vers un congrès. Sous quel signe voudriez-vous que le congrès se tienne, même-si vous n'êtes pas membre de la commission d'organisation du congrès?

\*\* Le congrès de l'U.d.h-Yuki devrait revêtir le signe de l'intérêt général et du renouveau au sein de la direction du parti. Il doit permettre d'éclairer la base militante sur la réalité de la gestion du parti et le bilan du Bureau politique depuis deux ans. Parce que le congrès ne peut se résumer au vote du

président et l'adoption des nouveaux textes fondamentaux, comme si les membres de la direction sortante sont immunisés de la pagaille entretenue durant deux ans.

Malheureusement, ce congrès est en train d'être biaisé quant au processus de son organisation, au choix des commissionnaires et la qualité des congressistes attribuée à chaque département. Point n'est besoin de rappeler les dispositions statutaires sur les instances et organes qui composent le conseil national et donc parties prenantes au congrès.

L'organisation de ce congrès donne l'impression que le parti est un terrain de jeu entre deux clans, puisqu'il ne s'agit nullement de courants politiques. Les autres cadres non alignés



Dany Bitsindou.

à ces clans sont exclus du processus, sans possibilité officielle permettant aux instances départementales et fédérales du parti de faire des propositions sur la vie ou la future organisation du parti. Nous, bureau de la fédération France, à cet effet, avons adressé un courrier à la commission d'organisation du congrès depuis le 4 février 2023. Ce courrier est resté sans suite. Sans doute, d'autres directions départementales ou fédérales du parti sont dans état de fait.

\* Est-ce pour cette raison que vous n'êtes pas candidat à la présidence du parti?

\*\* Certainement, le congrès aurait été un moment de confrontation d'idées sur l'orientation du parti et l'évolution de son projet de société. Néanmoins, soyons conséquents avec nos actes et pragmatiques dans les ambitions. Je peux encore servir le parti à un autre niveau de responsabilité. Toute ma pensée profonde va à tous ceux et toutes celles qui ont vu en moi, un membre capable d'assumer la présidence du parti. Gardons la foi en l'avenir et mangeons morceau par morceau.

\* Quel message pouvez-vous adresser aux congressistes, pour la suite de l'action du parti?

\*\* Hier, pour les intérêts individuels, plusieurs cadres du parti ont nié avec véhémence l'évidence de la crise dans le fonctionnement des instances et organes du parti. Par la suite, nous avons été témoins des actes administratifs contradictoires, décisions hasardeuses et confuses des membres du

Bureau politique. La dernière a été la décision sur le lieu de la messe d'actions de grâce en mémoire de notre président-fondateur. Toutes ces situations ont négativement impacté le parti quant à sa capacité à mener les politiques publiques ou à proposer des solutions alternatives sur les problématiques de notre société.

Aujourd'hui, les congressistes ont une responsabilité historique de remettre l'idéal politique de l'U.d.h-Yuki sur les rails et d'adresser un message fort d'espérance aux Congolais et Congolaises, à travers le choix de celui ou celle qui dirigera notre parti. L'avenir du parti est entre leurs choix. Devant l'histoire, les hommes et femmes de principe se distinguent par des prouesses. Ils ou elles deviennent soit des «héros», soit des «zéros». Libre aux congressistes de choisir leur prouesse dans l'histoire du parti.

\* Après Guy-Brice Parfait Kolélas, l'U.d.h-Yuki, peut-il de nouveau faire rêver sa base?

\*\* Il ne s'agit pas de faire rêver

la base militante du parti, mais plutôt de ressouder le lien de confiance fissuré entre elle et les instances dirigeantes du parti. Il revient donc à la future direction de prendre en compte les aspirations de notre base et des positions claires, salvatrices pour tous les Congolais, sur le plan politique, économique, social et environnemental, dans la continuité de la vision du président Guy-Brice Parfait Kolélas.

\* Quel portrait dressez-vous de celui qui va diriger le parti?

\*\* La situation de notre parti nécessite un président rassembleur, rigoureux dans la discipline au sein des instances et en capacité de dépasser les clans et le clientélisme, pour s'entourer de toutes les compétences. A cela, il faut ajouter la dimension à défendre les valeurs et points de vue du parti sur les questions nationales et internationales. Sa légitimité politique et son autorité en découlent.

Propos suscités et recueillis par Chrysostome FOUCK ZONZEKA



Séance de questions orales au gouvernement à l'assemblée générale

# La production et la communication, deux préoccupations de Collinet Makosso

**Mercredi 5 avril 2023, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso avait conduit une délégation de son gouvernement devant la chambre haute du parlement, pour une séance de questions orales. Plusieurs questions ont été posées à une dizaine de ministres. Le panier de la ménagère face aux prix des denrées alimentaires a été l'une des préoccupations soulevées par les députés. Après l'éclairage du ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, tout comme les réponses données par d'autres ministres, et la réplique des députés, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a conclu, en relevant deux préoccupations: la production et la communication. Nous reproduisons ci-après ses propos à ce sujet.**

«Au terme de nos échanges, le Premier ministre se présente de nouveau devant vous, pour vous dire merci; merci de cette convergence de vues; merci pour cette communauté d'actions; merci pour cette communauté de préoccupations. Parce que, honorable président, au fond, pourquoi sommes-nous rassemblés dans ce temple de lois? Juste pour permettre à l'exécutif de venir vous présenter les modestes actions qu'il entreprend en faveur des Congolais; juste pour qu'ensemble nous puissions nous convaincre de ce que l'exécutif est à la manœuvre. Et je crois que c'est ce qui ressort des réactions des députés, à la suite des réponses que nous avons données. Oui, vous avez pu vous rendre compte que l'exécutif est à la manœuvre, pour apporter des solutions aux problèmes des Congolais, les problèmes liés à leur quotidien, à la vie chère. Cela a été dit ici, le panier de la ménagère. Nous avons, tous, reconnu les efforts du gouvernement.

La comparaison des coûts des denrées alimentaires qui a été faite par le ministre d'Etat en charge du commerce, en prenant l'intervalle d'une année, entre mars 2022 et aujourd'hui, fin mars ou début avril 2023. On peut bien se rendre compte qu'un effort important a été accompli. Lorsque nous constatons ce qu'a été le prix du poulet poids 12 en 2022 et ce qu'est le prix du poulet aujourd'hui; ce qu'était le prix du bidon d'huile de palme et ce qu'est le prix du bidon d'huile aujourd'hui. Sans doute que les marges sont encore minimes. Bien sûr que beaucoup d'efforts méritent encore d'être faits, pour que ces réductions de prix soient beaucoup plus importantes que celle qui nous a été annoncée. Il y a deux choses qu'il faut retenir à ce sujet, honorable président: la production et la communication.

La production, parce que nous devons produire. Le Président de la République le dit: «Un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre». Oui, nous ne sommes pas libres, parce que nous dépendons de l'étranger. Nous importons tout ce que nous



Le Premier ministre chef du gouvernement Anatole Collinet Makosso: «Il nous faut connaître d'abord nos propres efforts et communiquer sur nos efforts».

consommons. Et si nous importons tout ce que nous consommons, nous sommes donc dépendants des pays producteurs. Ici, comme l'a dit le ministre d'Etat (en charge du commerce et de la consommation), même dans ces pays producteurs, il y a des problèmes, à fortiori nous qui dépendons de ces pays. Il faut donc produire davantage et c'est l'effort que fait le gouvernement, au travers de la grande révolution agricole qui est entreprise, quoique timide encore aujourd'hui, mais dont on essaie de percevoir quand même l'effort, avec les zones agricoles protégées.

Il nous faut produire beaucoup d'aliments de bétail, pour nos éleveurs; il nous faut produire du manioc, de l'igname. Nous devons, tous, nous mettre à l'ouvrage. Le Président nous avait tous interpellés: que les cadres montrent l'exemple; que les parlementaires montrent l'exemple. Nous devons, ensemble, répondre à cette préoccupation. Soit vrai que cela, c'est parce que nous allons produire qui va certainement apporter la solution magique, non! Mais, c'est le devoir d'exemplarité. Le peuple se mire au travers de nos initiatives, au travers de nos actions. Si, lorsque le Président nous a tous invités à des expériences de production, nous répondions par le silence, les mêmes populations pourront dire: mais

si eux qui ont été instruits par le Président ne bougent pas, pourquoi nous on doit faire des efforts? Donc, nous avons, nous aussi, cette obligation de nous auto-interpeller sur la question de la production.

### Une autre chose, la communication, honorable président!

Nous consommons tout de l'extérieur, y compris même l'information. Pour que partout dans ces pays-là, on parle de la vie chère, panier de la ménagère, augmentation des prix des denrées; nous nous posons la question si nous faisons même attention à nous-mêmes pour constater qu'il y a une différence. Nous reprenons le discours; nous reprenons le narratif, au point où il nous est difficile de nous rendre compte qu'entre temps, le prix de la farine par exemple a diminué. Et personne ne le dit. Et bien le prix de la farine a baissé. Si nous, nous ne le disons pas, nous ouvrons la porte aux spéculateurs, parce qu'il y a comme un effet de contagion. Il nous faut connaître d'abord nos propres efforts et communiquer sur nos efforts, pour dissuader les spéculateurs. Si nous continuons à dire que le pain coûte cher, que la farine coûte cher, et bien, le vendeur d'huile suivra l'exemple, il augmentera le prix de l'huile, parce qu'il

a dans sa tête que la farine coûte cher. Le vendeur de manioc gardera un prix élevé, parce que dans sa tête, les autres denrées sont chères. Nous avons donc cet effort à faire, ensemble, avec vous qui êtes en contact avec les populations, plus en contact que nous, avec vos mandants. Et nous, pour notre part, nous intensifierons le

combat, comme cela a été demandé.

construire. Il faut se poser la question si on va le laisser regagner son service en toute sécurité. Mais, c'est là que nous avons besoin davantage de nos élus. Lorsque dans notre quartier, dans notre circonscription, on constate que quelqu'un se permet d'occuper le domaine public ou de construire là où il ne doit pas construire, nous avons l'obligation morale de faire arrêter ça, en communiquant avec nos électeurs.

### Lutte contre le phénomène des érosions à Brazzaville et Pointe-Noire

## Le Premier ministre a annoncé le déblocage d'un financement de trois milliards

Le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, a annoncé, le 4 avril 2023, lors de la séance de questions orales au gouvernement avec débat, au sénat, qu'une enveloppe de trois milliards de francs Cfa a été décaissée en urgence, pour le traitement des érosions à Brazzaville et Pointe-Noire.

S'exprimant devant les sénateurs, le chef du gouvernement a révélé que les travaux envisagés ne pourront véritablement démarrer que vers la fin de la saison des pluies, afin qu'ils soient exécutés dans les meilleures conditions. Dans ces zones sensibles de Brazzaville et Pointe-Noire, les travaux de végétalisation devraient également être entrepris. «Parce qu'il faut commencer à végétaliser les zones, si l'on veut faire un travail techniquement parfait», a souligné le Premier ministre, qui a épinglé les quartiers concernés par les travaux de traitement des érosions à Brazzaville, notamment Djiri, Talangaï et Madibou, et à Pointe-Noire, les quartiers de Tié-Tié, Mongo-Poukou et Loandjili. Dans ces zones, les travaux consisteront au planting des espèces anti-érosion telles que l'acacia, le gazon et le vétiver.

**Pour m'informer, je fais confiance à L'Horizon Africain. Je m'abonne!**  
Tél. 05 543.82.76 / 06 662.37.39

préoccupation que j'aurais évoquée. C'est la pratique d'un instituteur. Sinon, avec l'abondance des informations que nous avons eues, nous risquons d'oublier les autres. Il faut terminer par celle dont le contenu doit être portée au tableau en mettant: «Retenons». Retenons que nous avons le recensement et nous devons réussir ce recensement. Il y va de l'intérêt de tous. Mais, il y va aussi, surtout, de l'intérêt des politiques.

Toutes les fois que nous nous sommes retrouvés: on nous parle de la biométrie. Et nous disions souvent que la biométrie est conditionnée par ce recensement général de la population, entre autres. Gagnons au moins déjà ce pari. Ce qui nous permettra de savoir combien sommes-nous, combien travaillent, combien d'emplois nous avons de disponibles. L'honorable Ngayama nous a demandé les statistiques sur ces questions. Et bien sûr, tout cela passe par le recensement de la population et de l'habitation; quelles sont les infrastructures que nous avons, où est-ce qu'il manque un dispensaire. Tout cela passe par le recensement général de la population et de l'habitation. Et quand j'ai dit ça, je suis rassuré que les députés, juste après leur session, vont rencontrer leurs électeurs pour leur dire que dans deux semaines, commence le recensement général de la population et de l'habitation».

Propos retranscrits par Jean-Clotaire DIATOU



Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

# Formation des agents du recensement général de la population et de l'habitation

La cérémonie de lancement de la formation des agents recenseurs du R.g.p.h (Recensement général de la population et de l'habitation) a eu officiellement lieu, mercredi 5 avril 2023, à l'Hôtel Saint-François de Paul, Brazzaville, sous le patronage de Mme Ingrid Ghislaine Olga Ebouka-Babakas, ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, en présence des partenaires au développement, le Fnuap (Fonds des Nations unies pour la population) et la Banque mondiale.

D'entrée de jeu, le représentant du Fnuap, Victor Rakoto, a salué les efforts de la République du Congo qui tient à l'organisation de son cinquième recensement, 16 ans après le précédent. Le Congo a déjà réalisé quatre recensements, en 1974, 1984, 1996 et 2007. «La cérémonie d'aujourd'hui témoigne non seulement de l'avancée certaine vers le dénombrement principal, phase cruciale de l'opération de recensement, mais aussi de l'engagement du gouvernement dans la mise en place d'une base de données censitaire à jour, devant servir à la prise des décisions, à la planification et au suivi des programmes de développement en République du Congo», a-t-il indiqué. Pour la Banque mondiale, le



Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babakas

Congo s'apprête ainsi à se doter de l'outil statistique le plus important du système statistique national. «Cette opération statistique vient combler un gap en données statistiques essentielles, pour la planification d'un développement durable en République du Congo. Les résultats du dénombrement permettront au gouvernement, aux acteurs économiques et partenaires au



La ministre Ebouka-Babackas (au milieu).

développement de connaître les affectifs de la population, sa répartition à travers le territoire national, sa composition... Ce qui constitue les outils de décision importants pour la formulation des programmes sociaux», a affirmé le délégué de la représentante de la Banque mondiale. La ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Mme Ingrid Ghislaine Olga Ebouka-Babakas a, quant à elle, rappelé que le Congo a organisé le dernier recensement en 2007. A cette époque, la population congo-

laise, y compris les étrangers, était estimée à 3.697.490 habitants. La réactualisation de ces données est attendue, pour réajuster toutes les politiques publiques destinées à résorber les préoccupations d'une population dont l'effectif, la composition, l'implantation, ne sauraient demeurer figées dans le temps. Pour y parvenir, le gouvernement s'était de nouveau engagé, en 2017, dans une nouvelle opération de recensement, qui a été stoppée à cause des contraintes financières particulièrement insurmontables,

au regard du budget à mobiliser.

«Deux ans plus tard, en application du décret 2019-130 du 17 mai 2019 portant organisation du cinquième recensement général de la population et de l'habitation, du Président de la République, Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso, le gouvernement est reparti de l'avant, malgré la pandémie qui a constitué un frein en 2020 et 2021, pour franchir, avec succès, les trois étapes préalables au dénombrement, que sont les activités préparatoires, la phase pilote, la cartographie et dénombrement-pilote et la cartographie censitaire», a fait savoir la ministre Ebouka-Babackas. Pour elle, «le dénombrement principal démarre le 25 avril 2023, d'après un décret du Premier ministre Anatole Collinet Makosso. Depuis lors, toutes les formations des personnes impliquées ont démarré».

Notons que la formation des agents recenseurs intervient après celle des superviseurs, en mars dernier, à Brazzaville, Dolisie, Pointe-Noire et Owando. Ce recensement se fera sur 137 sites répartis dans tous les arrondissements et districts du pays.

Achille TCHIKABAKA

Ministère de l'économie et des finances

# La diminution des subventions des prix du carburant et ses conséquences, en débat

Sur commande du Ministère de l'économie et des finances, le Cabinet d'études Riedac Niesca, qui a entre autres missions, de réaliser des études sur des enjeux dans les domaines de l'inclusivité, de l'émergence et de la durabilité en Afrique centrale et susciter un dialogue ouvert, a réalisé une étude pour évaluer l'impact de la réduction des subventions pétrolières sur l'économie congolaise. Il a présenté le rapport de cette étude mardi 4 avril 2023, à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, lors d'une rencontre sous le patronage de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, en présence de quelques membres du gouvernement, Bruno Jean-Richard Itoua (hydrocarbures), Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eude (développement industriel et du secteur privé), Ludovic Ngatsé (budget, comptes publics et portefeuille public), et Honoré Sayi (transports, aviation civile et marine marchande), de Chris Mburu, coordonnateur-résident du Système des Nations unies, etc. Le Cabinet d'études Riedac Niesca était représenté par son secrétaire exécutif, Dr Célestin Tsassa, et Mathias Marie Adrien Ndinga, coordonnateur scientifique de l'étude réalisée.

Les subventions publiques des prix des carburants sont une affectation des ressources, censée permettre aux entreprises et aux populations surtout démunies d'avoir accès aux produits pétroliers à des coûts faibles. Malheureusement, le constat dégagé montre que ces derniers ne sont pas les premiers bénéficiaires de ces subventions. C'est à ce titre que les institutions internationales, comme le F.m.i (Fonds monétaire international) et le gouvernement se sont engagés à réduire ces subventions. D'où l'initiative du Ministère de l'économie et des finances de réaliser une étude, pour regarder de près l'impact de la réduction des subventions. La synthèse du rapport était



Vue partielle de l'assistance.

présentée par le Dr Célestin Tsassa. L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers finis sur l'économie nationale

et d'identifier les mesures et les modalités de leur mise en œuvre, pour atténuer les conséquences. De façon spécifique, l'étude entend évaluer l'impact de



Une vue de la tribune pendant la présentation du rapport.

la réduction des subventions des produits pétroliers, sur la structure et le niveau actuel des prix des produits pétroliers raffinés au Congo. Les entreprises publiques et privées directement impliquées dans la production, l'importation et la distribution des produits pétroliers raffinés ont été évaluées. Les performances des entreprises en général, les prix des autres biens et services et de consommation des ménages, le bien-être des populations et plus spécifiquement les moins nanties ont été mesurées. Le rapport se base essentiellement sur les données du Ministère de l'économie et des

finances, qui a évalué les subventions pétrolières à 311 milliards de francs Cfa, au cours de l'année 2022. L'étude donne des pistes de solutions. De manière générale, l'impact de la hausse des prix des carburants se manifeste par une augmentation de la pauvreté et des difficultés pour les entreprises qui utilisent beaucoup de carburant dans leur production, notamment les entreprises forestières, les transporteurs ainsi que le secteur de la production de l'eau et de l'électricité. Les effets de l'augmentation des prix des carburants peuvent entraîner une infla-

tion impliquant le changement de comportement. Les taux de pauvreté sont évalués entre 30 et 45%. Le ministre Bruno Jean-Richard Itoua a aussitôt réagi, en proposant plutôt un équilibre pour la stabilisation des prix sur les produits pétroliers que la réduction des subventions.

Clôturant le débat, Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, a retenu les points de convergence comme conclusions. «Les subventions des produits pétroliers constituent une charge importante pour les finances publiques. La réduction des subventions des produits pétroliers contribuera à limiter le déficit budgétaire, si les poches d'invasion fiscale et les revenus de l'Etat sont traités convenablement. La mise en place d'un mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers participatifs, c'est-à-dire incluant les corporations des transporteurs, les associations des consommateurs ainsi que les principaux acteurs de l'aval pétrolier peut rendre plus flexible les prix des produits pétroliers, tout en veillant à une montée des effets inflationnistes par une indexation des prix locaux aux prix à l'interrogation», a-t-il déclaré. Pour l'instant, les résultats de l'étude comportent encore quelques incertitudes. Aucune décision ne peut être envisagée, a-t-il précisé.

Martin BALOUATA-MALEKA



Zone industrielle de Maloukou

# Le ministre Fylla a réceptionné la chaîne de montage des tracteurs agricoles

Le ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Antoine Nicéphore Fylla Saint-Eudes, a réceptionné, jeudi 6 avril 2023, la chaîne de montage de tracteurs agricoles de la société Eco-Camaco, située dans la Zone industrielle de Maloukou, dans le District d'Igné (Département du Pool), au Nord de Brazzaville, sous le patronage du ministre d'Etat Gilbert Ondongo, représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, en présence de Jean-Marc Thystère-Tchikaya, ministre des zones économiques spéciales et de la diversification économique, de Willy Etoka, président directeur général de la société Eco-oil, actionnaire d'Eco-Camaco, et de la directrice générale de la société Mesfield.

La chaîne de montage de tracteurs agricoles de la société Eco-Camaco est prête pour passer à la production. « Cette chaîne que nous montons au Congo fait partie de celles que nous avons déjà dans le monde. C'est aussi la première chaîne automatisée en Afrique. La conception de cette chaîne aura une capacité de production de 3.000 tracteurs par année dans le pays. Nous avons prévu de créer 200 emplois directs », a confié M. Wang, responsable de la chaîne de montage des tracteurs.



La chaîne de montage des tracteurs agricoles est fin prête dans la zone industrielle de Maloukou.

La création, en 2019, de la société Eco-Camaco, dont sont actionnaires l'entreprise chinoise Yto, premier fabricant des tracteurs au monde, l'Etat congolais et

l'entreprise Eco-oil energie, vise de relever le défi de la mécanisation de l'agriculture, afin d'accroître la production agricole congolaise, lutter

contre la pauvreté et limiter les importations des denrées alimentaires. Cette ambition d'indépendance alimentaire sera créatrice d'emplois pour



Le ministre Nick Fylla (à droite) recevant les documents de la chaîne de montage des tracteurs agricoles.

la jeunesse appelée à participer non pas seulement à l'agriculture, mais à une agriculture modernisée et mécanisée, aux rendements efficaces intégrées dans des échanges régionaux et mondiaux.

« Ce projet relève de la vision personnelle du Chef de l'Etat, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, vision que l'on retrouve dans son projet de société, le Chemin d'avenir. La matérialisation et l'opérationnalisation de cette vision a été réalisée des mains de

maître du ministre de l'économie, des finances et du portefeuille public, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo. Nous ne faisons qu'appuyer cette démarche, parce qu'elle est rationnelle, parce qu'elle vise à augmenter la production agricole nationale », a affirmé le ministre Antoine Nicéphore Fylla de Saint-Eudes.

La ministre des zones économiques spéciales, Jean-Marc Thystère Tchikaya, a félicité le Pdg Willy Etoka qui a tenu parole dans le temps

avec le partenaire chinois. Il a rappelé qu'à l'initiative du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et de son homologue du Rwanda, Paul Kagamé, il a été signé un contrat de concession qui lie les deux pays, le Congo et le Rwanda, à avoir un développeur pour le Parc industriel de Maloukou qui fait partie intégrante de la zone industrielle d'Igné. « Ce partenariat est en train d'être opérationnalisé, puisque la représentante de la société Mesfield, la directrice générale, est ici avec nous et devrait commencer, sous quinze jours, les travaux de voirie pour viabiliser ce parc, de façon à continuer à attirer des investisseurs dans cette zone industrielle », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo pense que la société Eco-Camaco va permettre de contribuer au premier pilier du P.n.d. « Notre volonté de développer l'industrie, notre volonté de développer l'agriculture, de mécaniser l'agriculture, ces deux volontés se sont rencontrées ici, à Maloukou. Cela tombe à point nommé, parce que nous sommes en train d'appliquer un Plan national de développement (P.n.d) 2022-2026, dont le premier pilier sur les six qu'il compte, c'est l'agriculture au sens large », a déclaré le ministre d'Etat.

Achille TCHIKABAKA

## A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et de communications électroniques)

# Accélérer le processus de dématérialisation dans la collecte des recettes publiques

Le président de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale, le député Maurice Mavoungou, était en séance de travail, mercredi 5 avril 2023, au siège de l'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et de communications électroniques), à Brazzaville, avec cinq directeurs généraux, notamment le directeur général des impôts et des domaines, le directeur général des transports terrestres, le directeur général des recettes de service et du portefeuille, le directeur général du budget, et Louis Marc Sakala, le directeur général de l'A.r.p.c.e, qui a accueilli la rencontre. Objectif, s'assurer de l'effectivité de la dématérialisation des services publics, dans la collecte des recettes de l'Etat.

La dématérialisation des services publics, notamment le règlement des impôts, des droits et taxes à travers les canaux digitaux, comme le mobile money, le prélèvement sur les comptes bancaires, le virement, la carte bancaire certifiée, est consignée dans la loi des finances 2023. Elle permet la sécurisation des recettes de l'Etat. Dans le cadre de la loi des finances, les règlements en espèces sont, désormais, majorés de 30%, par rapport aux règlements effectués par voie électronique.



La délégation des députés pendant la séance de travail avec les directeurs généraux, à l'A.r.p.c.e.

implicées dans la chaîne de dématérialisation des services publics, dans la collecte et l'évolution des recettes de l'Etat.

Selon Louis Marc Sakala, en l'espace de trois mois,

l'A.r.p.c.e est, aujourd'hui, à la phase de ce qui était demandé, à savoir choisir le nouveau logiciel qui va être mis en place, dans l'avancement de ce projet. « Je suis, pour ma part, satisfait de l'évolu-



Le député Maurice Mavoungou, président de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale.

tion. Bien que nous pensions que dans les mois à venir, le trimestre qui commence va être celui où nous allons réellement aller vers le concret et sortir de la phase d'étude pour aller dans une phase de l'étude du système », s'est-il félicité.

Dans l'optique de la réussite de cette réforme, plusieurs projets sont retenus, tels que la mise en place de la facture normalisée et l'évaluation du projet de timbre numérique. S'expliquant sur cette séance de

travail, le président de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale, Maurice Mavoungou, a confié que c'est pour évaluer la mise en œuvre des dispositions contenues dans la loi des finances de 2023. « Parce que dans cette loi, nous avons dématérialisé les services publics, autrement dit, utiliser l'outil informatique, le numérique, pour que nous puissions sécuriser les recettes de l'Etat, c'est-à-dire maximiser la contribution

des services publics, des dépenses des administrations, au budget de l'Etat. Notre réunion s'est limitée à ça », a-t-il précisé.

Maurice Mavoungou a relevé que les administrations travaillent d'arrache-pied et font preuve de beaucoup de pugnacité, en dépit des difficultés d'ordre financier, pour que les dispositions contenues dans la loi des finances donnent les résultats attendus par le législateur. Et l'application de cette loi court depuis le 1er janvier 2023. « Il y a des applications qui existent et qui donnent satisfaction, notamment le hub numérique, le timbre électronique. Nous sommes dans une nouvelle phase, pour étendre toutes ces applications à d'autres secteurs. La volonté qui nous habite, c'est d'aller vers le paiement, par des moyens modernes, grâce à la fintech, les finances associées à la technologie, mais que tout ceci soit dématérialisé au profit du Trésor public », a indiqué le président de la commission qui reconnaît la place de l'A.r.p.c.e dans cette réforme: « L'A.r.p.c.e, c'est un outil technique pour la République, qui est appelé à rendre service au pays, chaque fois qu'il y a un besoin. Autrement dit, si nous n'avons pas confiance à l'A.r.p.c.e, nous cesserions de lui confier les missions publiques ».

A. TCHIKABAKA



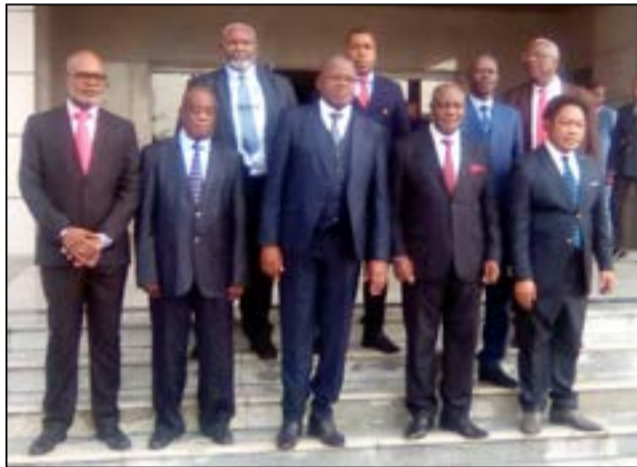
Troisième session ordinaire de la C.n.t.r

# S'assurer de la fermeture des comptes bancaires des entités publiques

**Convoquée par décision de son président, Joseph Mana Fouafoua, la troisième session ordinaire budgétaire de la C.n.t.r (Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques) s'est tenue du mardi 28 mars au jeudi 6 avril 2023, à Brazzaville. A l'issue des travaux, l'assemblée plénière des onze membres de la C.n.t.r a, entre autres, recommandé de s'assurer de la fermeture des comptes des entités publiques irrégulièrement ouverts dans les livres de L.c.b Bank et du reversement des avoirs éventuels au Trésor public et d'étendre cet exercice aux autres banques commerciales.**

Pendant la session, la répartition des affaires à traiter, sous l'autorité du président de la C.n.t.r, s'est faite en deux groupes de travail. Le groupe n°1, constitué d'André Kamba, Samuel Nsikabaka, Sylvain Elenga et Alain Rodrigue Yilali, a examiné les affaires ci-après: le projet de rapport annuel 2022 de la C.n.t.r; le projet de rapports de missions des sous-commissions ad hoc; le projet de rapport sur la relecture du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Le groupe n°2, composé de Pierre Ngaka, Victor Loumouamou, Paul Joseph Kampakol-Obana, Athanase Ngassaki, a planché



Les membres de la C.n.t.r autour de leur président (deuxième à partir de la droite).

sur les affaires suivantes: le projet de rapport financier 2022; le projet de programme d'activités 2023; le projet de plan de travail annuel 2023; le projet de budget exercice 2023 et le projet de plan de communi-

cation pluriannuel. Les travaux en groupes se sont déroulés pendant cinq jours, au siège de la C.n.t.r, selon le programme établi. Les affaires soumises aux deux groupes de travail ont été, par la suite, débattues

et adoptées en plénière, pendant deux jours. Le budget adopté, avec amendements, est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2.378.374.000 de francs Cfa, soit une augmentation de 64% par rapport au budget de l'exercice 2022. Enfin, le plan de communication pluriannuel de la C.n.t.r a été adopté, sans amendements.

En outre, l'assemblée plénière ont décidé de poursuivre la mission d'enquête sur les fonds covid-19 et le fonds national de solidarité, par l'audition des acteurs impliqués dans la gestion de ces fonds. Le rapport sur la mission d'enquête sur la gestion des subventions de l'Etat et autres fonds mis à la disposition des ministères en charge des enseignements sur la période 2019-2021 a été adopté. Cependant, le rapport d'étape de Brazzaville et celui de l'intérieur du pays doivent être présentés dans un document unique.

Le rapport d'étape relatif à la mission d'enquête sur la

mobilitation et la gestion des ressources de la Camu (Caisse d'assurance maladie universelle) a été soumis au bureau pour compétence. Cette mission est en cours d'exécution.

Enfin, concernant la mission d'information à L.c.b Bank, le rapport ayant été adopté lors de la deuxième session ordinaire, l'assemblée plénière a recommandé de s'assurer de la fermeture des comptes des entités publiques irrégulièrement ouverts dans les livres de cette banque et du reversement des avoirs éventuels au Trésor public. Cet exercice est étendu aux autres banques commerciales.

Dans ses recommandations, au terme des travaux, l'assemblée plénière de la C.n.t.r demande au ministre des finances de faire obligation à L.c.b Bank de procéder à la fermeture du compte Etat ouvert dans ses livres et de reverser le solde existant au Trésor public; vérifier auprès des banques commerciales l'effectivité de

la fermeture des comptes des administrations publiques; procéder à la régularisation des lignes budgétaires par transfert de crédits; procéder à la tenue et à la mise à jour des documents comptables et financiers des exercices 2021 et 2022; mettre en place une cellule d'audit interne; procéder à la finalisation du manuel de procédures administratives et financières; tenir des fiches de suivi de consommation de crédits; procéder à l'émission des titres de recettes; procéder à l'établissement des titres de régularisation pour les dépenses payées sans ordonnancement; procéder à l'élaboration des états de rapprochement bancaire, afin de prendre en compte les débits effectués d'office par la banque; tenir la comptabilité patrimoniale à partie double; rendre opérationnel le numéro vert; implémenter le site web; rendre disponibles les annexes portant détails des affectations de certaines dépenses (charges de personnel, biens et services); intégrer le résultat budgétaire de l'année n°1 aux ressources de l'année; ressortir dans le rapport annuel l'évaluation quantitative et qualitative du programme d'activités.

Joseph MWISSI NKIENI

Anelco (Association nationale des élus du Congo)

# Le distingué conseiller Omesse Lékébé, élu président

**Les élus départementaux et municipaux, conscients de leur rôle et pour mieux défendre leur statut, se sont retrouvés en assemblée générale constitutive, dimanche 2 avril 2023, à la Préfecture de Brazzaville, pour créer l'Association nationale des élus du Congo. Ils ont porté à la tête de leur association, le distingué conseiller Omesse Lékébé, élu président pour un mandat de deux ans.**

Tout comme l'élection du Président de la République et celle des parlementaires (députés et sénateurs), les conseillers départementaux et municipaux sont élus au suffrage universel direct. Ils sont donc élus par le souverain primaire et à la fin de leurs mandats, ils sont appelés à défendre leurs bilans auprès de leurs mandants. Comment peuvent-ils s'y prendre, si la moindre mensualisation n'accompagne pas leur travail dans les assemblées locales? En effet, ils n'ont pas droit à des émoluments mensuels, alors que leur responsabilité est grande,

dans le cadre du développement décentralisé, conformément aux articles 209 et 210 de la Constitution du 25 octobre 2015.

Au regard de cette situation, les élus locaux ont décidé de se rassembler au sein d'une association, afin de revendiquer leur statut et l'application des textes pris en leur faveur. Ainsi, sur les 26 collectivités locales que compte le pays, 15 collectivités locales étaient représentées à l'assemblée générale constitutive, pour légitimer la création de l'Anelco. Après trois jours d'intenses échanges, le distingué conseiller Omesse



Le bureau des travaux.



Le bureau des élus (à l'extrême gauche, le président).

Lékébé, élu de la Cuvette-Ouest et membre du M.r (Mouvement républicain), a été élu président de l'association. Ses efforts dans la création de cette association ont été récompensés, puisqu'il en est l'initiateur.

Il est secondé par Benjamin Ngoma, conseiller de la commune de Mossendjo et membre de l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale), comme vice-président, le secrétaire général a été confié à Gaston Lékibi, conseiller indépendant élu dans la Cuvette-Ouest.

Dans son mot de circonstance, le président de l'Anelco, Omesse Lékébé, a reconnu l'immense travail qui l'attend. «Nous sommes, tous, conscients de la pertinence de notre rôle dans la mise en œuvre de la décentralisation, comme insiste le Président de la République, dans son projet de société «Ensemble poursuivons la marche vers le développe-

ment», qui instruit que «les conseils départementaux et municipaux ne sont pas créés pour être, mais pour faire», a-t-il déclaré. «Notre structure associative nous servira d'outils de travail, pour la conscientisation des élus locaux, de façon à concevoir des programmes plus créatifs, plus innovateurs et plus sensibles aux besoins des populations», a-t-il poursuivi.

Le président de l'Anelco a invité les élus locaux à «s'approprier de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, dans son discours sur l'état de la Nation devant le parlement réuni en congrès, à l'occasion du 62<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo, lorsqu'il affirmait que «nonobstant l'accompagnement concomitant de l'Etat pour l'exercice des compétences transférées, l'avenir de la décentralisation dépendra aussi et sans contester des capacités des élus locaux à faire preuve de sagacité dans la gestion des services décentralisés». Pendant que se tenait cette rencontre, une autre rencontre similaire était aussi organisée par d'autres conseillers départementaux et municipaux.

Narcisse MAVOUNGOU



**Maître Christian Nzaloussou, avocat au barreau de Paris (France)**

# «Les décisions du Conseil supérieur de la magistrature sont un électrochoc»

**La session du Conseil supérieur de la magistrature, qui s'est tenue lundi 27 mars 2023, au Palais du peuple, à Brazzaville, sous la présidence du premier magistrat, le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a abouti sur des décisions qui sont diversement interprétées par les citoyens. Des magistrats révoqués, d'autres rétrogradés ou retirés, d'autres encore réprimandés et promus. Dans l'interview qu'il nous a accordée, le Franco-congolais, Christian Nzaloussou, avocat au barreau de Paris, en France, consultant chez Dixi Conseil Congo, pense que cette session du Conseil supérieur de la magistrature est un électrochoc pour la magistrature congolaise. Interview!**

**\* Maître Nzaloussou, quel commentaire faites-vous des décisions du Conseil supérieur de la magistrature?**

\*\* Plus que les précédentes sessions, il est sans conteste que celle du 23 mars 2023 était très attendue. On mesurait bien l'attente des délibérations de sa formation disciplinaire, lesquelles ont eu un écho au sein de la population. La question des sanctions a occulté l'autre activité du Conseil supérieur de la magistrature, la gestion des carrières des magistrats. C'est à peine que ces nouvelles nominations ont été commentées.

Il me semble que ce qui a le plus marqué les Congolais, outre le discours de clôture du Président de la République, c'est bien l'étendue et la force des sanctions infligées à certains magistrats: de la réprimande avec inscription au dossier, qui est la sanction la moins forte, à la révocation avec droit à pension qui est la sanction la plus forte. Et vous remarquerez, enfin, que ces sanctions visent aussi bien les magistrats du siège (ceux qui jugent) que les magistrats du parquet.

**\* Donc, c'est un tsunami dans le milieu judiciaire congolais?**

\*\* On n'a pas l'habitude de voir autant de magistrats sanctionnés au cours d'une même session du Conseil supérieur de la magistrature. Il faut quand même rappeler que neuf magistrats ont écopé de la sanction la plus lourde, dont le procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, et qu'un avocat général près la Cour suprême a été rétrogradé.

De ce point de vue, c'est bien un électrochoc. Mais, comme vous l'avez rappelé, dans votre journal, en citant le Président de la République, «le ver est dans le fruit», il fallait des mesures cathartiques pour une institution judiciaire à laquelle le justiciable démuni semble exprimer sa méfiance. C'est vrai que le constat fait par le Chef de l'Etat, notamment sur la situation au niveau des juridictions de Pointe-Noire, est inquiétant, au regard de la persistance des comportements répréhensibles. Le ministre de la justice a d'ailleurs souligné, à juste titre, le danger pour la cohésion nationale d'une justice à laquelle le justiciable n'adhérerait pas.



Maître Christian Nzaloussou.

**\* Tous ces magistrats sont donc corrompus?**

\*\* Qui peut l'affirmer sinon ceux qui ont siégé au sein de la commission disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature, ceux qui ont consulté les pièces du dossier de ces magistrats? Je vous rappelle quand même que ces mêmes membres sont tenus au secret des débats et des délibérations qui se font à huis clos. Je connais bien des magistrats qui sont des professionnels sérieux dans leur travail. Théoriquement, il n'est pas exclu qu'aient été sanctionnés aussi bien des magistrats véreux que des magistrats ayant manqué à la discipline, sans être forcément corrompus.

Je rappelle que la loi impose aux magistrats des règles de conduite au regard de la dignité de leur fonction. N'oubliez quand même pas que selon la Constitution, ceux-ci, même s'ils ne sont pas élus, forment le pouvoir judiciaire, à côté du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

A ce propos, je souligne qu'un magistrat peut être sanctionné pour tout manquement au devoir de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou la dignité ou encore pour toute insubordination caractérisée et répétée à l'égard de son supérieur hiérarchique. Je présume que tout cela est enseigné à l'E.n.a.m (Ecole nationale de l'administration et de la magistrature). Au-delà, il faudra peut-être envisager un jour une obligation de formation continue des magistrats tout au long de leur vie professionnelle, car certains

ont peut-être fauté par omission ou par ignorance.

**\* Est-ce que dans ce genre de situations, ces magistrats sanctionnés disposent d'une voie de recours?**

\*\* Là vous touchez à un sujet délicat sur le plan juridique. Y répondre sollicite une approche technique et je crains de perdre vos lecteurs, qui ne sont pas tous juristes, dans des explications complexes.

**\* Vous pouvez toujours esquisser un début d'explication pour nos lecteurs?**

\*\* Dans cette analyse, il faut avoir trois choses en tête. Premièrement, le Conseil supérieur de la magistrature agit soit comme conseil de discipline, soit comme un organe de gestion de la carrière des magistrats. Deuxièmement, un recours peut être soit judiciaire soit administratif, et dans ce dernier cas, le recours administratif sera un recours gracieux. Troisièmement, le Conseil supérieur de la magistrature propose certaines sanctions que le Président de la République approuve par décret (rétrogradation, mise à la retraite d'office ou admission à cesser les fonctions lorsque le magistrat n'a pas droit à une retraite, révocation avec droit à pension). Mais, ce même conseil peut aussi prendre certaines sanctions sans intervention du Président de la République: réprimande avec inscription au dossier; déplacement d'office; retrait de certaines fonctions et abaissement d'échelon.

**\*Si je comprends bien, les décisions disciplinaires du Président de la République et du Conseil supérieur de la magistrature peuvent faire l'objet d'un recours?**

\*\* En réalité, en droit congolais, la sanction édictée par le Chef de l'Etat peut faire l'objet d'un recours judiciaire ou gracieux, alors que les décisions du Conseil supérieur de la magistrature ne peuvent faire que l'objet d'un recours gracieux. Cette discrimination est tout de même surprenante. S'agissant en effet du recours gracieux, la loi organique du Conseil supérieur de la magistrature l'envisage pour les sanctions disciplinaires prises par cette institution. La loi ne dit rien en ce qui concerne les décrets du Président de la République approuvant les propositions du conseil, mais rien n'interdit un tel recours.

S'agissant, en revanche, du recours judiciaire, nous avons deux régimes différents, selon que l'on est en présence d'une décision du conseil ou d'un décret du Président de la République approuvant les délibérations dudit conseil. Ainsi, pour les sanctions disciplinaires prononcées à titre définitif par la commission de discipline du conseil, l'article 22 de la loi de 2018 relative à cette institution écarte la possibilité de tout recours judiciaire. Un justiciable avait d'ailleurs saisi la Cour constitutionnelle de cette situation. Il soulignait alors que l'absence de voie de recours judiciaire violait le droit constitutionnel de toute personne d'être entendu par un tribunal et que la disposition critiquée méconnaissait les articles 8 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son raisonnement, qui ne manquait pas d'intérêt juridique, n'a pas convaincu la Cour constitutionnelle qui a rejeté cette requête dans sa décision rendue le 15 février 2021.

Au-delà de la question de sa constitutionnalité, il faut souligner que l'article 22 de la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature est manifestement en conflit avec l'article 38 de la loi organisant de la Cour suprême, qui dispose que toute décision du conseil de discipline «est susceptible de recours devant la chambre administrative de la Cour suprême». Or, cet article 38 de la loi précitée n'a jamais été abrogé explicitement et paraît, dans sa lettre, plus conforme à l'esprit de la Constitution que l'article 22 de la loi sur le C.s.m.

**Propos suscités et recueillis par Chrysostome FOUCK ZONZEKA**

**Cacros (Cadre de concertation des réseaux d'organisations de la société civile)**

## Félix Batantou Oumba dit Bajean préside aux destinées de la plateforme

Les organisations et plateformes de la société civile œuvrant dans la promotion et la défense des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ont créé un cadre de concertation, en sigle Cacros, au cours d'une assemblée générale constitutive tenue du 23 au 24 mars 2023, au centre Vouéla, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement Madibou, à Brazzaville. Cette nouvelle plateforme rentre dans le cadre du Precap-Ccod (Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des O.n.gs membres du C.c.o.d et d'autres réseaux. A l'issue de l'assemblée générale, les instances du Cacros ont



La photo de famille.

été mises en place et c'est Félix Batantou Oumba, dit Bajean, a été élu président du Cacros.

Les instances du Cacros ont été présentées à la presse, vendredi 29 mars 2023, à l'Hôtel Saint-François de Paul, en présence du secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile, Germain Cephas Ewangui, et d'une délégation de l'Union européenne.

14 réseaux dynamiques des organisations de la société civile congolaise ainsi que les membres de la coordination du Precap-Ccod ont pris part à l'assemblée générale constitutive qui a abouti à la création du Cacros. Le coordonnateur du Precap-Ccod, Marcel Loumouamou, a fait la genèse de ce cadre de concertation, en rappelant les différentes réunions préparatoires. «Notre action s'appuie sur le respect des valeurs et des principes cardinaux tels que définis dans la présente charte, détermine notre volonté à les mettre en pratique pour le bon fonctionnement du Cacros», a-t-il déclaré.

Ainsi, les valeurs suivantes fondent l'action du Cacros: «la paix, la solidarité, la transparence, l'éthique, la démocratie, l'humanisme et tout ce qui concourt à faire valoir ces idéaux qui conduisent vers le progrès». Il y a des principes qui soutiennent l'action du Cacros entre autres, «la défense et la promotion des intérêts des populations, l'indépendance du Cacros vis-à-vis des autres corps sociaux notamment les pouvoirs publics et les formations politiques, etc». Afin d'atteindre ses objectifs, le Cacros adopte les modes d'action suivants: «les enquêtes et observations indépendantes; les plaidoyers et les lobbyings; les débats publics et les conférences de presse».

**Narcisse MAVOUNGOU**

**L'HORIZON AFRICAIN**

**Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76**  
**E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /**  
**Site Internet: www.lhorizonafricain.com**

**Sous l'immatriculation**  
**108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019**

---

**Directeur de publication par intérim :**  
**Hervé EKIRONO**  
**Rédacteur en Chef :**  
**Chrysostome FOUCK ZONZEKA**  
**Secrétaire de rédaction :**  
**Clotaire DIABOUA**  
**Siège de la Rédaction :**  
**Hôtel Saphir (Brazzaville)**  
**Chef Bureau Pointe-Noire :**  
**Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71**  
**Mise en pages :**  
**Tornado**



# Quand l'affaire Figa invite à combattre le tribalisme, pour construire la Nation congolaise

**L'affaire Figa dans laquelle le nom de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo est copieusement cité, vient de nous démontrer que les gênes du tribalisme sommeillent toujours en nous. En effet, d'aucuns ont voulu donner à ladite affaire, relevant de la police et du service judiciaire, en l'occurrence du procureur de la République, une coloration tribaliste. Par exemple, d'autres n'ont pas manqué de faire appel aux femmes ressortissantes du Département de la Cuvette, pour les inciter à demander, carrément, la tête de la ministre Mikolo, sudiste, comme l'ont fait, il y a quelques années, des parlementaires originaires, eux, du Niari et de la Bouenza, deux départements du Sud du pays, et qui auraient, tout en foulant aux pieds le principe de la présomption d'innocence, obtenu le limogeage du gouvernement de la ministre Inès Ingani, originaire du Nord. N'était-il pas temps de renvoyer l'ascenseur à l'envoyeur?**



Par Dieudonné Antoine-Ganga.

## Mais, qu'est-ce la présomption d'innocence?

La présomption d'innocence est un principe de droit pénal qui considère que toute personne suspectée ou poursuivie, est innocente tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par une juridiction compétente. C'est donc un principe de justice: avant qu'une accusation n'apporte la preuve de sa culpabilité, un individu est considéré comme innocent. En sorte, la présomption d'innocence signifie qu'un individu suspecté d'une infraction, d'un crime ou d'un délit ne peut être considéré comme coupable, avant d'en avoir été définitivement jugé comme tel par un tribunal. D'autre part, tout individu déclaré publiquement coupable, avant même que sa culpabilité n'ait été prouvée au cours d'un procès, peut attaquer son accusateur en diffamation.

Malheureusement, toutes ces balivernes et insanités ont été débitées sur les réseaux sociaux et sur les autres médias. Un jeune adolescent congolais, Itoua Malanda, de surcroit hybride, c'est-à-dire né d'un père du Nord et d'une mère du Sud, indigné, m'a interpellé pour savoir s'il y avait des risques que lui et ses camarades devinssent tribalistes. Je lui ai simplement répondu d'une part que l'on ne naît pas tribaliste, mais on le devient. A l'allure où évoluaient les choses au Congo, d'autre part, c'était malheureusement possible. Car, l'environnement dans lequel nous évoluons s'y prêtait et s'y prête toujours.

Il faut reconnaître, comme l'a dit Bernard Kolélas en 1993, quelques mois après l'arrivée au pouvoir du Président Pascal Lissouba, élu à 62%, donc il y 30 ans, au lendemain du conflit tribaliste entre les Tékés et les Koongos du Pool, et leurs frères les Tékés et les Koongos de la Bouenza et du Niari, que «les Congolais fuient d'autres Congolais, alors qu'ils vivaient jusque-là ensemble; que le voisin ou le collègue de travail qui, hier, était un ami, est tout à coup devenu un ennemi irréductible du simple fait qu'il n'est

pas du terroir ou de la même tribu».

Les vieux démons refont surface. Comme quoi, comme l'affirmaient les Romains, «*nihil nove sub sole*», c'est-à-dire qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil. En tout cas, nous, les intellectuels et politiques, ne ménagions aucun effort, par démagogie, pour contrecarrer voire enrayer de notre environnement et de notre modus vivendi, le tribalisme et ses effets néfastes. En effet, ces temps-ci, il est triste de constater que beaucoup de nos compatriotes sont lésés dans leurs droits. Ils sont victimes du délire d'interprétation, à cause de leurs noms ou à cause de leur non-appartenance à la tribu du décideur. C'est une malheureuse et triste réalité dont il faut parler avec courage, honnêteté et sans scrupule.

## Combattre le tribalisme, pour construire la Nation

Il nous incombe, nous les générations actuelles, de construire la Nation congolaise où, comme le dit notre hymne national, «*nous serons une seule âme, un seul peuple, des forêts jusqu'à la savane, des savanes jusqu'à la mer*». C'est pour cela que nous nous devons d'apprendre à nos enfants à connaître les autres, à les aimer, à les fréquenter, à parler avec eux et, enfin, à respecter les opinions de ceux qui pensent autrement qu'eux. Il nous faut, au Congo, des compatriotes justes qui soient de vrais justes, pour semer de l'amour, de la justice et pour récolter un jour, une société plus juste, bâtie par des justes et pour les justes et, ce, dans la paix et la concorde.

J'ai aussi dit à ce jeune adolescent qu'au fur et à mesure qu'il grandirait, il découvrirait que l'homme était l'être le plus complexe, le plus compliqué et le plus insaisissable que Dieu ait créé. Il m'avait été donné l'occasion de constater qu'il sommeillait, en nous les hommes, l'un de ces six personnages bibliques: Hérode; Judas; Saint-Pierre apôtre; Nicodème; Simon le Cyrénéen et Saint Jean l'évangéliste. Nous pouvons

ainsi être le prototype de l'un de ces personnages. Car, nous étions soit cyniques, méchants, sadiques et tyrans comme Hérode, soit traîtres et perfides ayant un penchant pour l'argent comme Judas, soit prêts à renier ou à abandonner sur la route, un ami devenu rebut ou infréquentable, mais prompts à se ressaisir et à avoir le courage et l'honnêteté de demander pardon, comme Saint-Pierre l'apôtre, soit couard, ne cherchant à ne fréquenter et à ne voir son ami en difficulté que nuitamment à l'insu de tout le

et fidèle à son ami jusqu'à sa mort, comme Saint Jean l'évangéliste.

Je lui ai encore conseillé de ne point abandonner ses amis sur la route quoiqu'il arrivât et de leur rester fidèle, de n'être jamais ingrat envers ceux qui lui auraient fait du bien. Car «*le symbole des ingrats, ce n'était point le serpent; c'était l'homme*», dixit La Fontaine. Je lui ai dit, enfin, que le tribalisme était comme le racisme. Il était comme de la rouille; il détruisait tout ce qu'il y avait de plus beau et de plus pur

Je lui ai dit aussi de faire attention. Car du fait de dire qu'il existait une tribu plus noble et plus pure qu'une autre, naissaient les cultes de la tribu, des héros, des membres et autres courtisans de sa tribu. Tout flatteur ne vit-il pas aux dépens de celui qui l'écoute? Et qu'en partant d'une idée aussi erronée, l'on pouvait être conduit à commettre des erreurs capitales et fatales, comme celle de perpétrer un génocide. Qu'il était malheureux et triste de voir combien d'enthousiasme, combien d'efforts sont mis au service d'un tel faux idéal sans fondement. Que nous devions, tous, dire non à une discrimination par la tribu ou par la race ou encore par le sang, et oui à l'amour entre les Congolais, voire à la fraternité de tous les Congolais.

## Youlou et Opangault, héros de la construction nationale

En conclusion, je lui ai affirmé qu'il fallait combattre



Le Président Fulbert Youlou et celui qui sera son Vice-Président, Jacques Opangault.

monde, comme Nicodème, soit encore courageux et prêt à assister et à aider son ami malgré les intimidations, les menaces de perdre ses privilèges, les menaces de la police, comme Saint Simon le Cyrénéen, soit enfin hardi

et fidèle à son ami jusqu'à sa mort, comme Saint Jean l'évangéliste. Je lui ai encore conseillé de ne point abandonner ses amis sur la route quoiqu'il arrivât et de leur rester fidèle, de n'être jamais ingrat envers ceux qui lui auraient fait du bien. Car «*le symbole des ingrats, ce n'était point le serpent; c'était l'homme*», dixit La Fontaine. Je lui ai dit, enfin, que le tribalisme était comme le racisme. Il était comme de la rouille; il détruisait tout ce qu'il y avait de plus beau et de plus pur

le tribalisme par la connaissance de l'autre. Car, c'était l'ignorance qui provoquait la peur de l'autre. L'amour porté aux autres niait le tribalisme et rejetait la discrimination tout en contribuant à la paix. Que moi, j'avais une très

grande peur du tribalisme et ipso facto de l'homme tribaliste dont l'amitié était incertaine et la fidélité en travers. Que je croyais à l'intégrité de la différence, le contraire de la ressemblance de ce qui était identique. Qu'enfin le tribaliste n'aimait pas les coutumes, les personnes qui n'étaient pas de sa tribu ou de son ethnie. Qu'il fût pervers et souffrait d'un complexe d'infériorité ou de supériorité.

Franchement, j'ai l'impression que 63 ans après l'indépendance, il ne reste de commun entre nous Congolais que le nom de notre pays et ses frontières internationales. A l'intérieur de notre pays, tout paraît fissuré, lézardé, divisé, disloqué. Je constate aussi que les répulsions entre Congolais se situent de plus en plus au niveau des réflexes instinctifs ou des fibres qui commandent la nausée, les frissons horribles, les combats, l'agressivité.

Oui, il faut reconnaître qu'il y a déjà, parmi nous, des compatriotes qui ne veulent plus entendre parler des Nordistes ou des Sudistes. Ceux qui se détournent physiquement, instinctivement, dès que le hasard met un horrible compatriote pestiféré sur leur route.

Oui, de plus en plus, les cœurs, les yeux se ferment et les horizons se rétrécissent dans les esprits et l'âme des citoyens. De plus en plus, le Nord devient pour les gens du Sud l'abominable, le lointain Nord. De même le Sud, pour certains calculateurs du Nord. A cette allure, n'allons-nous pas pour une division ou pour une «haïtisation» du Congo? D'autre part, ne serait-il pas temps de donner maintenant la priorité au Congo, comme l'ont démontré, en février 1959, le Président Fulbert Youlou et son Vice-Président, Jacques Opangault, surmontant leurs intérêts personnels, pour faire prévaloir ceux, plus grands, de notre pays?

Il faut reconnaître que le Président Fulbert Youlou et son Vice-Président Jacques Opangault ont éteint, en février 1959, les émeutes tribales entre leurs militants respectifs de l'U.d.d.i.a et du M.s.a, lesquelles émeutes ont failli dégénérer en guerre civile entre Nordistes et Sudistes. Ils les avaient bien éteintes. Ils avaient montré, à leur niveau d'hommes, en redevenant les amis qu'ils avaient été dans leur jeunesse. Par exemple, lorsqu'en 1963, le Vice-Président Jacques Opangault, absent de Brazzaville, viendra, au nom de la solidarité gouvernementale, au nom des sentiments humains qui l'unissaient à ses collègues en général et au Président Fulbert Youlou en particulier, se constituer prisonnier; tout cela, au nom de l'unité nationale et de la paix qu'il fallait, coûte-que-coûte, sauvegarder, en bannissant le tribalisme. Une belle leçon de nationalisme, de patriotisme, d'humilité et d'amitié n'est-ce pas?

Dieudonné ANTOINE-GANGA



Art plastique

# Dix ans après sa disparition, Marcel Gotène fait parler de lui à travers ses œuvres

Considéré comme l'un des plus grands peintres modernes africains, Marcel Gotène est un peintre congolais qui a inspiré plusieurs légendes de notre pays. Décédé en février 2013, à Rabat, au Maroc, à l'âge de 74 ans, son art continue d'exercer une immense fascination, en dépit du temps qui passe. Cette année marque le dixième anniversaire de ce Picasso africain. Ainsi, une rétrospective de ses œuvres est présentée, jeudi 13 avril 2023, à l'I.f.c (Institut Français du Congo) de Brazzaville. En marge de cette commémoration, notre rédaction s'est rendue à l'École de peinture de Poto-Poto où il a été formé, pour recueillir quelques témoignages sur le parcours de ce virtuose de l'art plastique africain.

Fondée en 1951 par le peintre français Pierre Lods, l'école de peinture de Poto-Poto est située au cœur de Brazzaville, dans le 4ème arrondissement, Mounkali. Elle a fêté son 70ème anniversaire en 2021. C'est l'unique école de peinture dont dispose notre pays et qui s'est faite une grande renommée en dehors de nos frontières. A notre arrivée sur les lieux, nous avons été reçu par deux peintres formateurs. Il s'agit des artistes Jacques François Iloki et Cyrille Bokotaka. Au cours de nos échanges, nous avons évoqué le parcours de Marcel Gotène, l'art pictural congolais ainsi que l'école.



Les formateurs de l'École de peinture de Poto-Poto.

Pour Cyrille Bokotaka, artiste peintre au sein de cette l'école depuis 1983, «Marcel Gotène était un peintre talentueux. Malheureusement,

il n'a formé personne à son tour. Il a été formé ici à l'École de peinture de Poto-Poto. Dommage qu'il soit parti trop tôt, parce qu'on avait encore



Marcel Gotène, le Picasso congolais.

besoin de ses conseils. C'est lui qui nous a encouragé dans la peinture, parce qu'à l'époque, les jeunes ne s'y intéressaient pas. Gotène est une référence».

Abordé sur la qualité artistique des œuvres de Gotène, Cyrille Bokotaka a souligné que «la peinture, c'est d'abord le mélange des couleurs. Quand vous regardez les œuvres de Gotène, vous ressentez cette symbiose des couleurs. Ça montre la capa-

cité de l'artiste à transmettre les messages spirituels, car les tableaux qui sortent de ses mains sont des œuvres de l'esprit».

Concernant la place de la peinture congolaise dans le monde commercial, Cyrille Bokotaka a souligné que «la peinture congolaise est connue à l'international, grâce à cette école. Ce n'est pas ce vieux bâtiment datant de l'époque coloniale, mais ce sont les œuvres réalisées

par les peintres de toutes tendances qui parlent. J'ai passé deux mois en Chine, j'ai fait plus de quinze tableaux et tout a été pris. Ces œuvres ont été placées à l'Académie des Beaux-arts de Nahjing et j'ai les certificats. Nous sommes plus connus sur le plan international. Certains ont été aux Etats-Unis».

De son côté, Jacques François Iloki estime que le travail d'un artiste peintre revêt un caractère historique et éducatif. «Nous sommes en train de faire un travail pour les générations futures. Par exemple, il y a des tableaux où figure une femme portant un enfant au dos. Mais, peut être que dans cinquante ans, cette pratique ne sera plus d'actualité. C'est un travail de reportage qui tire son inspiration de notre culture», a-t-il déclaré sur le rôle de l'artiste peintre dans la société d'aujourd'hui.

Signalons que l'École de peinture de Poto-Poto est presque à l'abandon. C'est un patrimoine culturel qui devrait bénéficier de l'attention du gouvernement, notamment du Ministère en charge de la culture, eu égard au rayonnement international de cet établissement. «Je crois qu'il faut mettre en valeur ce cadre. Il doit changer par rapport à sa célébrité. Pourquoi pas en faire une grande salle d'exposition où un musée?», interpelle Cyrille Bokotaka.

Roland KOULOUNGOU

Musique

# Samba Mascott, un artiste qui a su se distinguer par son élégance et son style

Parmi les grands noms qui ont fait les beaux temps de la musique congolaise et marqué de nombreux mélomanes au Congo, figure l'artiste musicien Joseph Samba-Mayanguila dit Samba Mascott ou Sammy Mascott. Né le 15 août 1941, à Loumou, dans le Département du Pool, et décédé le 10 avril 1991, à Paris, en France, Joseph Samba-Mayanguila débute sa carrière musicale en 1961, dans le groupe Jazz Rina. Il adhère, ensuite, à l'Orchestre Novelty, avant de rejoindre Les Bantous de la capitale, en 1964. Très doué, Samba Mascott a su créer un langage qui s'est révélé impressionnant, par son élégance et son style. Pour les 32 ans de sa disparition, notre rédaction s'est entretenue avec son fils, Yvon Josammy Samba Ganga, résidant à San Diego, aux Etats-Unis, pour ressortir au grand jour la mémoire de cet artiste-musicien qui a marqué son époque. Interview!

\* Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?

\*\* Je m'appelle Yvon Josammy Samba Ganga, l'un des fils de l'artiste musicien congolais, Joseph Samba-Mayanguila dit Sammy Mascott. Je suis un scientifique, écrivain et chercheur américain d'origine congolaise. Mes travaux m'ont permis de décrocher cinq brevets dont quatre américains et autre international dénommé P.c.t, qui est valable au Canada, en Australie et aux Etats-Unis. J'ai publié un livre en thermodynamique intitulé «Planète Mostini, la technologie Josammy au service du monde entier». Celui-ci a été classé parmi les meilleures ventes en ligne aux Etats-Unis. Dans cet ouvrage, j'ai expliqué les énigmes scientifiques et la réactivité de l'univers.

\* Quel souvenir gardez-vous de votre défunt père, par rapport à sa car-



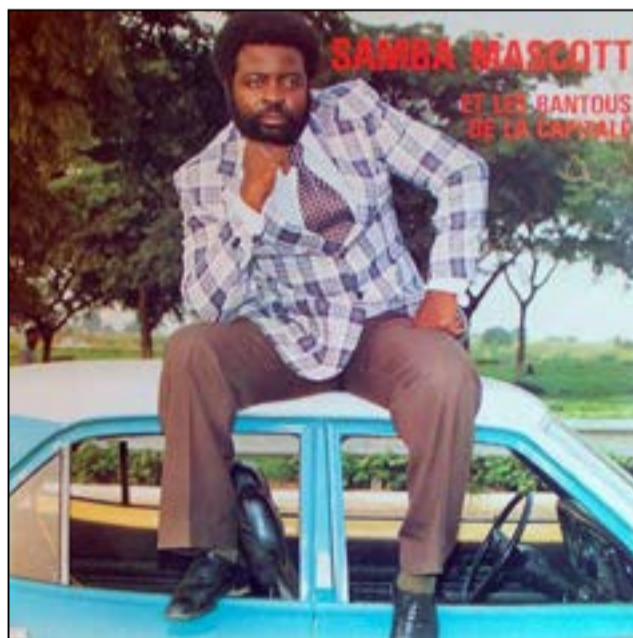
Yvon Josammy Samba Ganga.

rière d'artiste-musicien?

\*\* Quand j'évoque la carrière musicale de mon défunt père, je vois la gloire. Une célébrité qui est liée à un événement qui a vraiment marqué l'histoire de notre pays. Il s'agit

de la Can (Coupe d'Afrique des Nations) qui s'est déroulée en 1972, à Yaoundé, au Cameroun, et dont le Congo est vainqueur. Après le sacre des Diables-Rouges, mon défunt père et son orchestre, Les Bantous de la capitale, avait sorti une chanson intitulée «Sammy Na Cathy», pour célébrer le triomphe de notre équipe nationale. Il y avait également la chanson «Marie Jeanne», qui est aujourd'hui attachée à la victoire des Diables-Rouges à la Can Yaoundé 72. Ces compositions ont connu un grand succès. C'est un moment qu'on ne peut jamais oublier. Vraiment c'est un grand souvenir.

\* Selon vous, la musique a pu permettre à votre père de gagner sa vie, de nourrir sa famille, élever ses enfants ou faisait-il autre chose, pour joindre les deux bouts du mois comme



L'artiste musicien Samba Mascott.

on dit?

\*\* La musique a beaucoup contribué dans la vie de mon défunt père, notamment dans ses réalisations et ses activités. Ces titres à succès lui ont beaucoup rapportés. A l'époque, Sammy Mascott avait un hôtel qu'on appelait Le Triangle. En dehors de la musique, c'était un entrepreneur. Il avait beaucoup de biens. Je me souviens, il avait un service qui faisait l'entretien des infrastructures gou-

vernementales. La musique lui avait apporté les moyens nécessaires pour entreprendre. Il travaillait dur. On peut dire que c'était l'un des musiciens les plus riches de son époque.

\* Y a-t-il des enfants qui ont suivi le chemin de votre père, en devenant artiste musicien?

\*\* Non! Il n'y en a pas. Je pense que l'Orchestre Les Bantous de la capitale avait

un règlement. Ils aimaient beaucoup la culture et la science. Pour comprendre cela, il suffit de revenir sur la chanson de Jean Serge Essou, la célèbre «Philosophie, c'est ça la vie». Mon défunt père m'encourageait beaucoup à la recherche et à la lecture. Il ne mettait pas l'accent sur la musique. Il était attaché à tout cela. Il voulait qu'on fasse des recherches, pour transformer le monde. C'est ça l'esprit de Sammy Mascott.

\* Cela fait 32 ans, cette année, depuis que votre père a quitté cette terre, en avril 1991. Que pouvez-vous faire pour continuer à faire connaître sa mémoire d'artiste dans le monde de la musique congolaise? Par exemple regrouper ses œuvres et les rééditer?

\*\* J'avais créé un programme dénommé Fissicola, qui vise à promouvoir la culture africaine et encourager la recherche sur le continent. Concernant mon défunt père, je compte organiser un méga concert à Brazzaville, pour lui rendre hommage. On envisage de remixer ses chansons. Pour les 32 ans de sa mort, nous allons organiser une messe d'action de grâces, en sa mémoire, samedi 22 avril 2023, à la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Ensuite, nous déposerons une gerbe de fleurs sur sa tombe. Par la suite, un concert sera animé par les Bantous de la capitale.

Propos recueillis par Roland KOULOUNGOU



## Diabes-Rouges seniors football

## Le coach Paul Put désormais sur une chaise éjectable

Plus d'un an après la signature de son contrat avec la Fécofoot (Fédération congolaise de football), pour coacher la sélection nationale des Diabes-Rouges seniors de football, Paul Put présente un bilan qui ne convainc pas sur ses capacités à améliorer le niveau de l'équipe nationale. En cause, l'insuffisance de résultats. Une situation devenue insupportable pour les supporters et qui pourrait valoir l'éviction du technicien belge.

C'est le 27 mai 2021 que Paul Put prend officiellement en main les destinées du onze national congolais, suite à la signature d'un contrat qui, d'ailleurs, tend vers sa fin. Parmi les principales missions qui lui sont assignées par la Fécofoot et le Ministère en charge des sports, figurent notamment l'amélioration des performances techniques des Diabes-Rouges et leurs qualifications à la Coupe du monde Qatar 2022 et à la Can (Coupe d'Afrique des nations) de football, Côte-d'Ivoire 2023 dont les éliminatoires sont toujours en cours. Nous connaissons notre sort pour ce qui est de la Coupe du monde, on avait peut-être vu trop grand. Pour ce qui est de la Coupe d'Afrique, les chances sont en train de filer. Il n'est plus sûr que le Congo arrache sa qualification. Comme on peut le constater, après environ deux ans d'exercice à la tête des Diabes-Rouges, Paul Put peine à combler les attentes



Paul Put, le coach des Diabes-Rouges.

des autorités sportives nationales, ni même celles des Congolais. Sur 14 matches livrés par les Diabes-Rouges, les poulains de Paul Put ont enregistré 8 défaites, 4 nuls pour seulement 2 victoires. Ces résultats catastrophiques qui frisent la désillusion du football national avaient irrité le ministre en charge des sports. En effet, le 13 octobre 2022, Hugues Ngouélondélé avait convoqué la Féco-

foot et le staff technique des Diabes-Rouges. Au cours de cette réunion, il avait menacé de rompre le contrat avec Paul Put, pour faute de résultats. On peut citer entre autres, l'intolérable défaite, à Brazzaville, face à la sélection sud-soudanaise (1-2). A en croire nombre d'analystes et chroniqueurs sportifs, les jours de Paul Put à la tête des Diabes-Rouges sont comptés. Car, le peine toujours

à combler les attentes des Congolais. Pendant que ces homologues sélectionneurs s'emploient à renforcer leurs sélections respectives, Paul Put, depuis, n'arrive pas à bâtir une sélection type. Il peine encore à maîtriser son effectif qui varie toujours d'un match à un autre.

Ce climat de désaveux est aussi perceptible du côté de la Fécofoot où le président Jean Guy Blaise Mayolas a emboîté les pas du Ministère en charge des sports. «Nous avons un sérieux problème avec les Diabes-Rouges seniors, c'est celui de l'entraîneur», a-t-il déploré. Il n'empêche que la prochaine confrontation des Diabes-Rouges face aux Aigles du Mali, le 12 juin 2023, à Brazzaville, dans le cadre des éliminatoires de la Can Côte-d'Ivoire 2023, pourrait sceller le sort de Paul Put qui visiblement est sur une mauvaise pente. Cependant, il ne faut pas réduire les difficultés du football congolais au seul entraîneur. Il y a bien des maux diagnostiqués lors des états généraux de mars 2022. Après un début timide, la mise en œuvre des 14 recommandations donne l'impression d'avoir été abandonnées. La marche à reculer?

Hervé EKIRONO

## Championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe de handball Egypte 2023

## La D.g.s.p et l'As Otohô connaissent leurs adversaires

La C.a.h.b (Confédération africaine de handball) a procédé, vendredi 7 avril 2023, au tirage au sort de la 39ème édition du Championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe, qui se déroulera du 9 au 18 mai 2023, en Egypte, dans les deux versions hommes et dames. Les champions d'Afrique, notamment Petro Atletico (dames) (Angola) et Zamalek du Caire (hommes) remettent ainsi leurs titres en jeu. La D.g.s.p (Direction générale de la sécurité présidentielle) et l'As Otohô, les deux clubs congolais sont sur la liste pour convoiter ces titres et ils connaissent maintenant leurs adversaires, à l'issue du tirage au sort.

La D.g.s.p est classée dans le groupe A où elle va croiser le fer avec le tenant du titre, Petro Atletico d'Angola, le Fc Moknine de Tunisie, le Sporting d'Egypte, le Fanz du Cameroun et le Cs Nouasser du Maroc. C'est un groupe très relevé et donc les poulains et poulines du général Serge Oboa doivent sortir le grand jeu pour être à la hauteur de ce challenge africain. Quant au deuxième représentant congolais, l'As Otohô, il a hérité du groupe B. Celui-ci est composé de Primero d'Angola, Fap du Cameroun, Habita de la Côte-d'Ivoire et Al Ahy d'Egypte. Le Congo n'ayant pas de représentant dans la version masculine depuis un certain moment, a déclaré forfait à ce niveau.

Au total, il y a 11 clubs féminins et 10 clubs masculins représentant 9 pays (Angola, Egypte, Ethiopie, Maroc, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Tunisie, RD Congo) sont lancés dans la course à la conquête des trophées africains 2023 de handball. Il y a deux groupes (A et B) dans chaque version.

## Diabes-Rouges football

## L'ensemble de l'effectif a réagi à la décision du ministre des sports

Comme on le sait, par note circulaire n°0802 du 29 mars 2023, le ministre des sports, Hugues Ngouélondélé a pris la décision de supprimer la «prime de présence» ou «prime de participation». Dans une lettre que l'ensemble de l'effectif des Diabes-Rouges football lui a adressée en date du 11 avril 2023 et qui est parvenue à notre rédaction, les joueurs lui expriment leur désolation. Voici l'intégralité de cette lettre.

«Très déçus d'apprendre cette nouvelle sur les réseaux sociaux et non en interne... Nous aimons le Congo de tout notre cœur et nous sommes fiers de représenter les couleurs de la Nation dans le domaine du football, à l'international. Les Diabes-Rouges prennent la parole et vous rappellent que nous ne venons pas nous enrichir au Congo, mais au contraire, par pur patriotisme, nous dépensons de notre poche, pour rejoindre notre sélection nationale, puis nous partageons à nos familles, nos proches qui vivent au Congo, quel que soit le résultat, car nous estimons qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.

Lorsqu'il y avait la crise au Congo, vous êtes venus vers nous et vous nous avez demandé de baisser nos primes. Ce que nous avons accepté en connaissance de cause, pour le bien du pays. Aujourd'hui, on se retrouve avec des arriérés au niveau des remboursements, primes du staff, joueurs, salaire de coach... Mais, nous avons toujours fait de notre mieux et fait abstraction de tout ça, afin de nous concentrer sur l'objectif majeur qui est la qualification pour la prochaine Can 2024.

Vous nous demandez des résultats sur le terrain, mais faites-vous le nécessaire en dehors? La réponse est non! Malheur à nous de réclamer notre dû qui relève de nos droits. Inutile de vous rappeler qu'être footballeur est un métier où l'on consacre sa vie, son corps. Effectuer ce métier comporte des risques, risques que nous prenons à chaque entraînement et match, en n'ignorant pas que chaque entraînement ou match peut être le dernier...

Concernant les primes, nous sommes ouverts à la discussion, mais payez-nous d'abord la prime de présence du dernier stage, pour montrer votre bonne volonté, d'autant plus que votre note a été signée après le stage. Respectons-nous et donnons-nous, s'il vous plaît, les moyens d'aller plus loin, pour revivre les joies de 2015 qui nous rassemblent tous et qui égaient nos supporters, notre population et notre Nation».

gymnases. Ils n'ont pas cette possibilité de changer les choses. Ça pose problèmes aux ligues. Donc, nous avons pensé que ce sont des questions avec la hiérarchie», a-t-il renchérit. Reste aux ligues de se mettre au travail, pour développer le sport à Brazzaville.

Luze Ernest BAKALA

## Direction départementale des sports de Brazzaville

## Les ligues départementales rassurées par la réunion avec Charles Parfait Malonga

Charles Parfait Malonga, directeur départemental des sports et de l'éducation physique de Brazzaville, a tenu, jeudi 6 avril 2023, à son cabinet de travail, sa première réunion de prise de contacts avec les présidents et secrétaires généraux des ligues départementales. Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour parmi lesquels: la circulaire 455 relative aux inscriptions sur les assemblées électives au niveau des ligues de Brazzaville.

Pendant les échanges, les participants ont soulevé quelques problèmes, entres autres, celui du corps électoral qui porte confusion entre les sports collectifs et individuels, l'état actuel des gymnases qui pose un problème d'entretien et de rentabilité.

Pour le président de la Ligue départementale de judo, Aya Caloger, l'initiative du directeur départemental des sports est à louer, parce qu'elle

permet d'aborder ensemble les questions qui pèsent sur le sport dans la capitale. «Je suis très enchanté, très ému que le directeur ait pris cette initiative d'appeler et de rencontrer les présidents et secrétaires généraux des ligues. En ce qui concerne le judo, tel qu'a dit Madame Oba, chef de service, il y a un calendrier qui est déjà élaboré, pour les élections au niveau des ligues départementales. Mais, avant qu'on arrive au déroulé de



Des participants à la réunion

ce calendrier, nous avons une programmation des activités que nous allons tenir cette année, dans le cadre des activités de la saison 2022-2023», a-t-il indiqué.

Pour sa part, le directeur départemental des

sports, Charles Parfait Malonga, a reconnu le bien fondé des problèmes soulevés. Cela promet de les soumettre à la hiérarchie. «Ils ont posé des problèmes réels. Le cas des publicités pendant les compétitions au sein des